



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°25-11

POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	4

OBJET : MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 14 Février 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (17) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Guillaume BOUSBIB ,David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Lucia MARTA, Olivier MOURELON, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Pierre HARROUARD, Corine SEGUIN .

Pouvoirs (2) :

Sonia MEYRE.....pouvoir à Pierre HARROUARD.

Elise MOURApouvoir à Corine SEGUIN.

Absents (4) : Vanessa LABORIE SALESSE, Christine GARRIDO ,Ingrid CONNESSON, Martial ZANINETTI.

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Didier DEYRES.

RAPPORTEUR Sophie BRANA

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 15 mars 2020 par lequel la commune a fixé à six le nombre d'adjoints au maire, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (l'article L 2121-18 et L 2122-23) qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux ;

Vu la délibération 20-013 en date du 26/05/2020 relative à l'élection de Mme Laborie-Salesse au poste de 4eme adjointe, déléguée à la vie associative et culturelle, au patrimoine et à l'évènementiel.

Vu l'arrêté en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Vanessa Laborie-Salesse, 4eme adjointe au Maire, dans le domaine de la « vie associative et culturelle, au patrimoine et à l'évènementiel ».

Considérant dans un souci de bonne marche de l'administration communale, Mme la Maire a décidé, conformément à l'article L 2122-20 du CGCT de rapporter toutes les délégations initialement confiées à

Mme Vanessa Laborie-Salesse dans les domaines de la vie associative et culturelle, au patrimoine et à l'évènementiel.

Vu l'arrêté du Maire 2025-013 en date du 28 janvier 2025 portant retrait de délégation de fonctions et de signature accordées à Mme Vanessa Laborie-Salesse ;

Le Conseil Municipal est à présent informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent :

« Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions »

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés avec 15 votes pour et 4 abstentions: Pierre HARROUARD, Sonia MEYRE ayant donné pouvoir à Pierre HARROUARD, Corine SEGUIN, Elise MOURA ayant donné pouvoir à Corine SEGUIN.

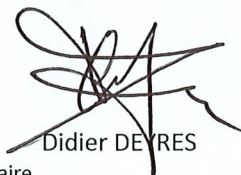
Décide de se prononcer sur la question du maintien ou non de Mme Vanessa LABORIE-SALESSE en tant qu'adjoint au Maire au scrutin public.

Décide de ne pas maintenir Mme Vanessa Laborie Salesse dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,



Didier DEYRES

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.



La Maire,



Sophie BRANA